

**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

## **PROCÈS-VERBAL**

### **Séance ordinaire du conseil municipal**

### **Mardi 14 septembre 2021, 19 h, au bâtiment de services du parc des Saphirs (175, rue Kildare)**

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

**En présence de :**

- M. Jean Giroux, Conseiller du district 1
- Mme Laurie Thibeault-Julien, Conseillère du district 2
- M. Jimmy Laprise, Conseiller du district 3
- M. Francis Côté, Conseiller du district 4
- M. Louis-Georges Thomassin, Conseiller du district 5
- Mme Édith Couturier, Conseillère du district 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence du directeur général, M. Marc Proulx, et de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte.

#### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

**1. Résolution 296-09-2021**  
**Ouverture de la séance**

À 19 h, le maire, M. Carl Thomassin, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance, conformément au calendrier des séances ordinaires, prévu aux articles 318 et 319 de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

**2. Résolution 297-09-2021**  
**Adoption de l'ordre du jour**

**Sur la proposition de M. le Maire Carl Thomassin.**

**Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous:**

#### **DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

#### **SUIVI**

3. Suivi des correspondances
4. Mot du conseil municipal

#### **DIRECTION GÉNÉRALE**

5. Récipiendaires du Mérite Lavallois 2021

#### **FINANCES**

6. Adoption des comptes
7. Affectation du surplus accumulé non affecté (SANA) à des surplus accumulés affectés

#### **RÈGLEMENTS**

8. Adoption du Règlement 897-21 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*
9. Adoption du Règlement 898-21 - *Règlement sur l'émission des permis et certificats*
10. Adoption du Règlement 899-21 - *Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04*

#### **GREFFE**

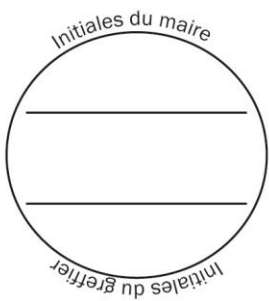
11. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021

#### **TRAVAUX PUBLICS**

12. Acceptation finale des travaux correctifs de l'exutoire pluvial au 1000 avenue Sainte-Brigitte
13. Dépôt de la première programmation de la TECQ 2019-2023
14. Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération - Dépôt d'une demande d'aide financière

#### **LOISIRS**

15. Autorisation de signature et confirmation d'engagement pour une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)
16. Confirmation d'engagement pour la tenue d'une activité avec le Musée ambulant à l'occasion de la Fête des montagnes 2021.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

17. Reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre de la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*
18. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse
19. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté

N° de résolution ou annotations

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

20. Modification de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport et de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval
21. Adoption du rapport annuel de l'an 5 – Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier

### **RESSOURCES HUMAINES**

22. Nomination de M. Marc-Olivier Labrie à titre de préposé à l'inspection, régulier, à temps plein et affectation temporaire au poste de coordonnateur à l'environnement et au développement durable
23. Nomination de M. Mathieu Lavoie à titre de préposé à l'inspection, temporaire, à temps plein
24. Nomination de M. Lou-Raphaël Praz à titre de préposé à l'information et aux demandes de permis, temporaire, à temps plein
25. Nomination de Mme Marie-Ange Castonguay, à titre de coordonnatrice à la programmation, temporaire, à temps plein

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

26. Période de questions

### **DISPOSITIONS FINALES**

27. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **SUIVI**

#### **3. Résolution 298-09-2021 Suivi des correspondances**

Le maire, M. Carl Thomassin, fait la lecture des principales correspondances officielles et protocolaires reçues depuis la dernière séance du conseil municipal.

#### **4. Résolution 299-09-2021 Mot du conseil municipal**

Les membres du conseil municipal prennent la parole.

### **DIRECTION GÉNÉRALE**

#### **5. Résolution 300-09-2021 Récipiendaires du Mérite Lavalais 2021**

Considérant que le Mérite Lavalais vise à honorer un citoyen, une entreprise ou un organisme qui a su faire rayonner Sainte-Brigitte-de-Laval, par son implication et son dévouement au développement durable et à la vitalité de la Ville;

Considérant que depuis plus d'un an, nos vies ont été bouleversées par la COVID-19 et que ce contexte de pandémie mondiale a transformé notre façon de vivre au quotidien;

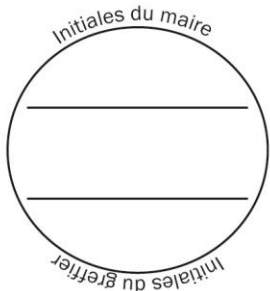
Considérant qu'au cours de la dernière année, plusieurs de nos concitoyens se sont mobilisés et ont su faire une différence dans la vie d'une ou plusieurs personnes;

Considérant que la Ville a eu le désir de souligner ces initiatives citoyennes avec le projet « Allez mieux ensemble » au cours de l'année 2021;

Considérant que tout au long de l'année 2021, les citoyens étaient invités à s'inscrire ou à inscrire un(e) citoyen(ne) qui a su faire une différence dans la vie d'une ou plusieurs personnes;

Considérant que les initiatives reçues devenaient éligibles au Mérite Lavalais 2021;

Considérant que les citoyens ont été invités à voter pour l'initiative qui les a le plus touchés entre le 17 et le 22 août dernier;



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

Considérant que la candidature de madame Catherine Dallaire, pour l'organisation de l'activité du *Père-Noël dans les rues de Sainte-Brigitte-de-Laval*, en décembre 2020, a obtenu le plus de votes dans la catégorie 26 ans et plus;

Considérant que la candidature de mademoiselle Kimberley Fontaine, pour son bénévolat à la *Friperie de SBDL*, a obtenu le plus de votes dans la catégorie 0-12 ans :

**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- De remettre le Mérite Lavallois 2021, dans la catégorie 26 ans et plus, à Mme Catherine Dallaire;
- De remettre le Mérite Lavallois 2021, dans la catégorie 0-12 ans, à Mlle Kimberley Fontaine;
- D'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le Maire s'est abstenu de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**FINANCES**

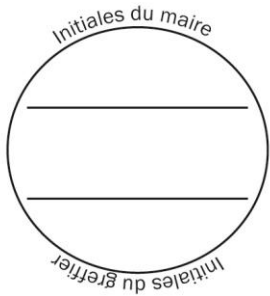
**6. Résolution 301-09-2021  
Adoption des comptes**

**Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Il est résolu :**

- De recevoir les comptes produits en date du 8 septembre 2021, d'une somme de 600 266,38 \$ :

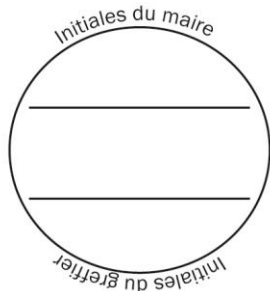
EFFETS PRÉSENTÉS LE 14 SEPTEMBRE 2021	
A @ Z Serrurier inc.	184,09 \$
A.R.L.P.H.C.N.	120,00 \$
ABAT Extermination	339,18 \$
Action Sentiers Lavallois	10 500,00 \$
Adobe inc.	118,39 \$
Adrénaline Sports	301,12 \$
Aerzen Canada inc.	709,72 \$
Agritex	108,57 \$
AIM Éco-Centre	172,46 \$
Akifer	5 402,68 \$
Alexandre Masson	1 000,00 \$
Alimentation Sainte-Brigitte	20,88 \$
André St-Gelais	45,00 \$
Annie-Claude Genest	1 000,00 \$
AquaZach inc.	2 359,45 \$
Aréo-Feu Itée	8 371,34 \$
Asphalte Lagacé Ltée	2 181,31 \$
Atlantis Pompes Ste-Foy	855,27 \$
Audrey Girard	10,00 \$
Autobus Laval	7 530,88 \$
Aux petits moteurs du Québec inc.	364,63 \$
Bilodeau Chevrolet-Buick-GMC	297,23 \$
Bionest	291,18 \$
BZ INC.	4 518,51 \$
C.C.A.P.	381,49 \$
Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. / Avocats	293,36 \$
Camions international Élite Itée	2 075,17 \$
Canac	930,75 \$
Carrières Québec Inc	67,31 \$
Catapulte Communication	3 775,01 \$
Catherine Raymond	1 954,58 \$
Centrale d'appels d'urgences Chaudières-Appalaches	39,01 \$
Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries	19 689,31 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

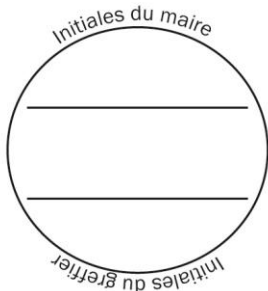
Centre Famille SBDL	750,00 \$
CMP MAYER INC	2 206,37 \$
Communauté métropolitaine de Québec	11 733,67 \$
CONFIAN	656,81 \$
ConfortClim inc	8 416,17 \$
Conseil québécois du loisir	189,71 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction C.R.D. inc.	1 000,00 \$
Construction CRD inc.	1 000,00 \$
Construction et rénovation Claude Martin inc.	1 000,00 \$
Construction et rénovation Claude Martin inc.	1 000,00 \$
Construction et rénovation Claude Martin inc.	1 000,00 \$
Coordonnerie La Pat Mobile	419,66 \$
Côté Fleury	156,36 \$
Créapub Design	238,22 \$
Cynthia Boulianne	1 072,00 \$
Dan électrique	218,46 \$
Distribution KALEAM Inc	80,00 \$
Distribution sports et loisirs G.P. inc.	1 170,39 \$
Doc des portes inc	400,17 \$
Dollarama S.E.C.	533,50 \$
Éco-vert entretien paysager inc	735,84 \$
Edith - Farah Ellassal	20,00 \$
Emco Ltée	143,72 \$
Employé # 302	17,34 \$
Employé # 387	78,00 \$
Employé # 487	45,00 \$
Employé # 499	91,76 \$
Employé # 519	280,00 \$
Employé # 519	397,06 \$
Employé # 541	45,00 \$
Employé # 542	52,36 \$
Employé # 652	37,41 \$
Employé # 674	45,00 \$
Employé # 691	169,50 \$
Employé # 698	62,76 \$
Employé # 729	11,44 \$
Énergie Valero inc.	2 825,46 \$
Entretien Commercial A.M. inc.	9 836,53 \$
Eurofins EnvironeX	555,61 \$
Ferme Genest	803,00 \$
FLB Solutions alimentaires	196,33 \$
Fondaction CSN 06840	1 538,48 \$
Fonds d'information sur le territoire	8,00 \$
Fournitures de bureau Denis	492,58 \$
Francotype-Postalia Canada Inc.	1 149,75 \$
Garda World	286,46 \$
Gérard Bourbeau et Fils Inc	240,60 \$
GLS Logistics Systems Canada Ltd	11,68 \$
Groupe Conseil CHG	9 887,85 \$
Groupe CT	229,26 \$
Groupe financier AGA inc.	1 280,36 \$
Groupe Négotel inc.	600,68 \$
GROUPE PINTENDRE	68,99 \$
Groupe Pub Action	(68,99) \$
GSI Environnement	2 419,72 \$
Hydraulique J.L. Inc.	331,33 \$
Hydro Québec	28 296,93 \$
Icloud forfait stockage 50g	1,48 \$
IGA 8162	592,60 \$
Industrielle Alliance 02579	35 384,71 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

Jean-François Chantal	1 000,00 \$
Jean-Pierre Lessard	875,00 \$
KATAG	636,01 \$
L'Ange Gardien Ford	457,01 \$
L'ARSENAL	6 078,62 \$
Le Groupe Sport Inter-Plus	190,85 \$
Le Réseau d'information Municipale du Québec	344,93 \$
Le Soleil	14,89 \$
Les Copies de la Capitale inc.	212,37 \$
Les Entreprises P.E.B. Itée	99,62 \$
Les entreprises Pierre L.Boulos inc.	333,42 \$
Les Gazons Tessier	1 149,75 \$
Les huiles Desroches inc.	476,69 \$
LES INDUSTRIES SCRIPTAM	72,38 \$
Les Pétroles Irving inc.	1 137,05 \$
Les produits Opti-max inc.	930,43 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	639,47 \$
Location d'outils Beauport inc.	196,84 \$
Location Sauvageau	1 377,36 \$
Loïc Noël	1 000,00 \$
M. Lemieux inc.	267,16 \$
Macpek Inc	330,60 \$
Macpek Inc	679,28 \$
Marie-Laure Gauthier	772,40 \$
Maritza Côté	15,00 \$
Martin & Lévesque (1983) inc.	429,89 \$
Mathieu Therrien	4 000,00 \$
Matinées Mères-enfants SBDL	500,00 \$
Matinées Mères-enfants SBDL	500,00 \$
Maximilien Guillou	300,00 \$
MEC Consultants inc.	77,61 \$
Medias Transcontinental S.E.N.C.	441,96 \$
MESSER CANADA INC.	309,16 \$
Microsoft	974,97 \$
Ministre du Revenu du Québec	87 500,85 \$
Mobile Snap	28,74 \$
MRC de la Nouvelle-Beauce	774,50 \$
Nils Franke Gaudreault	1 000,00 \$
Novicom Technologies inc.	380,57 \$
P.E. Pageau inc.	42 456,38 \$
Panavidéo	103,14 \$
Pause-café Soleil inc	94,86 \$
Philippe Héon	869,97 \$
Pièces d'auto CPR INC. 0733	2 419,22 \$
Pneus Bélisle	68,93 \$
POMPACTION QUÉBEC	132,00 \$
Postes Canada	54,81 \$
Proludik	4 098,85 \$
Promotion 2ndSkin inc.	5,62 \$
Protection incendie PC	51,74 \$
Publicité Facebook	342,73 \$
Réal Huot inc.	1 244,28 \$
Receveur Général du Canada	36 670,38 \$
Réno-Dépôt	56,30 \$
Réno-Dépôt	9,18 \$
Restaurant Le Lavalois	116,56 \$
Richard Drolet	1 000,00 \$
Rona	1 408,16 \$
S.S.Q. Groupe financier	11 912,96 \$
Samson et Frères inc.	29 965,82 \$
Sani Charlevoix inc.	1 688,70 \$
Sani Orléans inc.	4 125,94 \$
Sani-Fontaines	120,72 \$
Sani-Terre Environnement inc.	77 901,66 \$
Sara Coulombe	1 000,00 \$



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

N° de résolution ou annotations

SCFP	1 336,07 \$
SCFP - Section locale 5187	1 152,91 \$
Sciences en Folie Québec 2005	1 465,93 \$
Scolart	211,44 \$
Serge Gagnon	646,48 \$
Services Ménagers Trifluviens inc. / Tapis Expert	1 467,81 \$
Shell Fleet Plus	5 177,03 \$
Sherwin-Williams	83,01 \$
SINTRA INC.	5 310,19 \$
Société protectrice des animaux de Québec	3 823,77 \$
Société québécoise d'information juridique	30,53 \$
Solutions d'affaires Toshiba TEc Canada inc.	461,59 \$
S-Pace signalétique inc	(1 244,60) \$
Stelem (Canada) inc.	661,11 \$
Stephan Ardouin	1 283,48 \$
Tellution Vanier	28,73 \$
Therrien-Couture Joli-Coeur S.E.N.C.R.L.	12 081,65 \$
Toromont Cat (Québec)	483,12 \$
Unimanix	317,51 \$
USD Global inc.	2 726,87 \$
Vicky Gauthier	1 000,00 \$
Ville de Québec	11 102,40 \$
Vincent Lessard	1 000,00 \$
Voltec Ltée	1 538,72 \$
WP Engine	38,39 \$
Wurth Canada Lté	186,99 \$
Youssef Zaaboul	20,00 \$
<b>Total des effets présentés au conseil du 14 septembre 2021</b>	<b>600 266,38 \$</b>

- D'autoriser le maire, le directeur général ou la trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**Le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**7. Résolution 302-09-2021**

**Affectation du surplus accumulé non affecté (SANA) à des surplus accumulés affectés**

Considérant les montants disponibles dans le surplus accumulé non affecté;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du service des finances et trésorière :

**Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

**Il est résolu :**

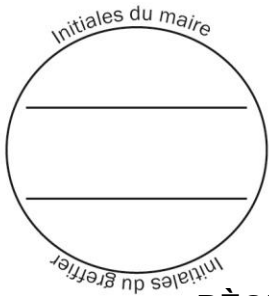
- D'affecter un montant de 410 994 \$ du surplus accumulé non affecté (SANA) vers le surplus accumulé affecté, de la façon suivante:

<b>SURPLUS ACCUMULÉ AFFECTÉ</b>	<b>MONTANT DU TRANSFERT</b>
Opérations de déneigement	19 500 \$
Prévoyance - Mesures d'urgence	10 000 \$
Disposition des boues	150 000 \$
Équilibre budgétaire - Aide gouvernementale	156 494 \$
Équilibre budgétaire - Élections	75 000 \$

- D'autoriser le maire et la directrice du service des finances et trésorière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**RÈGLEMENTS**

**8. Résolution 303-09-2021**

N° de résolution ou annotations

**Adoption du Règlement 897-21 - Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04**

Considérant que la Ville a adopté le 9 février 2004, le Règlement 455-04 - *Règlement de zonage* et qu'il est entré en vigueur le 26 mars 2004;

Considérant que la Ville est régie par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, et que le Règlement 455-04 – *Règlement de zonage* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la grille des spécifications insérée en annexe au Règlement 455-04 - *Règlement de zonage* ;

Considérant l'entrée en vigueur du règlement provincial modifiant le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*;

Considérant qu'il y a lieu de revoir des normes d'usage afin de remédier à des problématiques réglementaires récurrentes;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal le 8 juin 2021 ;

Considérant que le premier (1<sup>er</sup>) projet de Règlement 897-21 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04* a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 8 juin 2021 ;

Considérant que le premier (1<sup>er</sup>) projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation, conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19;

Considérant que les articles 4, 7 et 10 du premier (1<sup>er</sup>) projet de règlement ont été modifiés à la suite de la réception de l'avis préliminaire de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que le second (2<sup>e</sup>) projet de Règlement 897-21 – *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04* a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 17 août 2021;

Considérant qu'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 3 septembre 2021 et qu'aucune demande n'a été reçue dans les 8 jours suivant la publication de l'avis;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance :

**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 897-21 - *Règlement de zonage amendant le Règlement 455-04*;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents

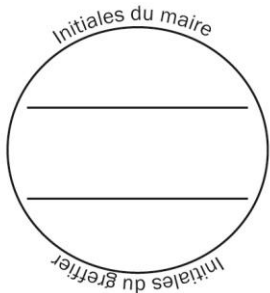
Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adopté à l'unanimité des conseillers**

**9. Résolution 304-09-2021**

**Adoption du Règlement 898-21 - Règlement sur l'émission des permis et certificats**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, le conseil municipal peut adopter un *Règlement relatif aux permis et aux certificats et à la gestion des règlements d'urbanisme*;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que le Règlement 458-04 - *Règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme* a été adopté en 2004 et a été modifié à de nombreuses reprises;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval de procéder à la refonte globale de ce règlement afin d'en faciliter la lecture et la compréhension;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal le 17 août 2021 et que le projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

Considérant que le projet de règlement a été remis à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, lesquels déclarent avoir lu le projet de ce règlement et renoncent à sa lecture;

Considérant que ce projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public pour consultation dès le début de cette séance :

### **Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

#### **Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 898-21 - *Règlement sur l'émission des permis et certificats*;
- D'abroger le Règlement 458-04 - *Règlement sur la gestion des règlements d'urbanisme*;
- De nommer les fonctionnaires et tout le personnel du Service de l'aménagement du territoire, notamment le directeur du Service de l'aménagement du territoire, les coordonnateurs, les inspecteurs, les préposés et les aides-préposés, comme étant responsables de l'application du Règlement 898-21 - *Règlement sur l'émission des permis et certificats*;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **10. Résolution 305-09-2021**

#### **Adoption du Règlement 899-21 - Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04**

Considérant que la Ville a adopté le 9 février 2004, le Règlement 456-04 - *Règlement de lotissement* et qu'il est entré en vigueur le 26 mars 2004;

Considérant que la Ville est régie par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1, et que le Règlement 456-04 – *Règlement de lotissement* ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;

Considérant qu'il y a lieu de modifier les dispositions relatives à la pente longitudinale des rues ;

Considérant qu'il y a lieu de corriger une coquille concernant les normes de lotissement des terrains ;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet de règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal le 8 juin 2021 ;

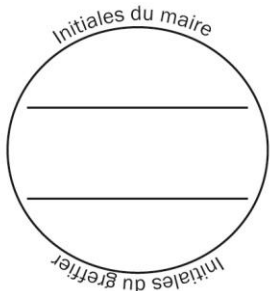
Considérant que le premier (1<sup>er</sup>) projet de Règlement 899-21 – *Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04* a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 8 juin 2021 ;

Considérant que le premier (1<sup>er</sup>) projet de règlement a fait l'objet d'une consultation écrite en remplacement de l'assemblée publique de consultation, conformément aux décrets et arrêtés ministériels adoptés dans le cadre de la lutte contre la COVID-19;

Considérant que l'article 3 du présent règlement a été modifié à la suite de la réception de l'avis préliminaire de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que le second (2<sup>e</sup>) projet de Règlement 899-21 – *Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04* a été adopté lors de la séance du conseil municipal du 17 août 2021 ;





## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

N° de résolution ou annotations

Considérant qu'un avis aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum a été publié le 3 septembre 2021 et qu'aucune demande n'a été reçue dans les 8 jours suivant la publication de l'avis ;

Considérant qu'une copie du projet du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil au moins deux (2) jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le projet de règlement était disponible pour consultation à la mairie deux (2) jours juridiques avant la présente séance et à la disposition du public dès le début de cette séance :

### **Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

#### **Il est résolu :**

- D'adopter le Règlement 899-21 - *Règlement de lotissement amendant le Règlement 456-04*;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **GREFFE**

#### **11. Résolution 306-09-2021**

##### **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021**

### **Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.**

#### **Il est résolu :**

- D'adopter et de signer le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 août 2021;
- D'autoriser le maire et la greffière à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### **TRAVAUX PUBLICS**

#### **12. Résolution 307-09-2021**

##### **Acceptation finale des travaux correctifs de l'exutoire pluvial au 1 000, avenue Sainte-Brigitte**

Considérant l'entente hors cour intervenue dans le cadre du litige portant le numéro 200-22-089273-205, concernant des travaux correctifs requis de l'exutoire enroché à la hauteur du 1000, avenue Sainte-Brigitte;

Considérant que les travaux correctifs ont été effectués au mois de mai 2021 par l'entrepreneur *Les Excavations Lafontaine* et qu'ils sont entièrement complétés;

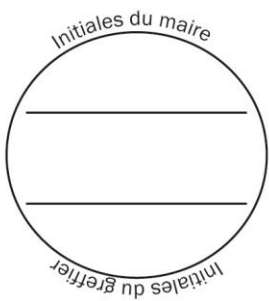
Considérant que la surveillance des travaux a été réalisée par la *firme Laboratoires d'Expertises de Québec Itée*;

Considérant le rapport final de *Laboratoire d'Expertises de Québec* signé en date du 6 août 2021 concluant que les travaux correctifs ont été effectués par l'Entrepreneur selon les règles de bonne pratique au Québec :

### **Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

#### **Il est résolu :**

- De procéder à l'acceptation finale des travaux de réfection de l'exutoire enroché à la hauteur du 1 000, avenue Sainte-Brigitte;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

N° de résolution ou annotations

### 13. **Résolution 308-09-2021**

#### **Dépôt de la première programmation de la TECQ 2019-2023**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens, attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1, ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n°1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 14. **Résolution 309-09-2021**

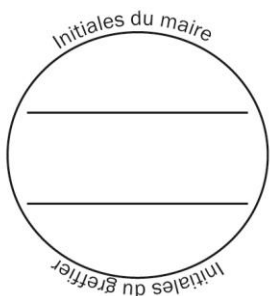
#### **Programme d'aide à la voirie locale Volet Redressement et Accélération - Dépôt d'une demande d'aide financière**

Considérant que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet Redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Considérant que la Ville s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant que la Ville choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux;

Considérant que le chargé de projet de la municipalité, Mme Anick Patoine agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier :

N° de résolution ou annotations

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### LOISIRS

#### 15. Résolution 310-09-2021

**Autorisation de signature et confirmation d'engagement pour une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour les sentiers et les sites de pratique d'activités de plein air (PAFSSPA)**

Considérant que la Ville souhaite déposer un projet admissible à une aide financière au Programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein-air 2018-2021;

Considérant que la Ville reconnaît avoir les sommes nécessaires afin d'assumer sa part du financement (20%) de ce projet, soit la mise en valeur du sentier de la Rivière-aux-Pins (phase 1);

Considérant le souhait de la Ville d'assurer l'entretien de ce sentier;

Considérant que la Ville souhaite déposer une demande d'aide financière et que le projet rencontre les critères d'évaluation du programme :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.**

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval autorise la présentation du projet de la Mise en valeur du sentier de la Rivière-aux-Pins, phase 1, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) 2018-2021;
- De confirmer l'engagement de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval à payer sa part du financement, soit un montant représentant 20 % des coûts admissibles à l'aide financière;
- De confirmer l'engagement de la Ville à assurer l'entretien des travaux réalisés et à défrayer les coûts afin de maintenir l'exploitation du sentier;
- Que la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval confirme que M. Marc Proulx, directeur général est la personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

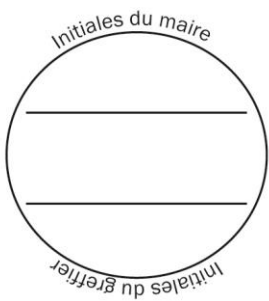
Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 16. Résolution 311-09-2021

**Confirmation d'engagement pour la tenue d'une activité avec le Musée ambulant à l'occasion de la Fête des montagnes 2021.**

Considérant que, dans le cadre de l'Entente de développement culturelle, la MRC de La Jacques-Cartier propose aux municipalités de son territoire de participer à une animation de médiation culturelle nommée « Sous les chatons : Art et nature »;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant l'intérêt de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval de participer à cette animation et d'accueillir cette activité lors de la Fête des montagnes :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.**

N° de résolution ou annotations

**Il est résolu :**

- Que la Ville accepte de participer à l'animation de médiation culturelle « Sous les chatons : Art et nature », offerte par l'organisme Musée ambulant, le 26 septembre 2021;
- Que la Ville s'engage à respecter les conditions requises pour recevoir l'activité, soit fournir un espace extérieur de vingt (20) pieds par trente (30) pieds pour l'atelier et permettre l'accrochage de six œuvres sur tissu dans les arbres ou, en cas de pluie, fournir un espace équivalent à l'intérieur;
- De confirmer que la MRC de La Jacques-Cartier prenne en charge le financement du projet via l'Entente de développement culturel;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 17. Résolution 312-09-2021

#### **Reconnaissance des organismes à but non lucratif dans le cadre de la politique POL-032-20 - Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif**

Considérant la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*, adoptée le 27 octobre 2020;

Considérant que les organismes ci-dessous mentionnés ont déposé des demandes de reconnaissance complètes auprès du Service des loisirs, des sports et de la culture et vie communautaire;

Considérant l'analyse des demandes par le Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire:

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu:**

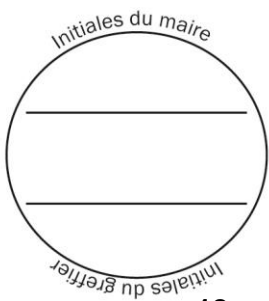
- De reconnaître les organismes suivants dans leur catégorie respective:

ORGANISMES	CATÉGORIE
Centre Famille de SBDL	Partenaire
Chorale L'Écho des Montagnes	Collaborateur
Club de l'âge d'or	Partenaire
Club de soccer SBDL	Mandataire
Club Lions (Friperie)	Partenaire
Centre récréotouristique du Domaine des Hautes-Terres	Collaborateur
Diffusion culturelle SBDL	Partenaire
Maison des jeunes La Barak	Mandataire
Société d'histoire de SBDL	Partenaire

- De refuser la demande de reconnaissance de la Résidence Trèfle d'or, puisque l'organisme n'est pas admissible en vertu de l'article 5.5 de la politique POL-032-20 - *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**18. Résolution 313-09-2021**

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la jeunesse**

N° de résolution ou annotations

Considérant la demande de subvention de Mesdames Mégane Leclerc et à Rosie Morin, dans le cadre du *Programme d'aide à la jeunesse*;

Considérant qu'elles sont des athlètes de Cheerleading, habitants à Sainte-Brigitte-de-Laval, qui participeront, avec leur équipe, les Centaures de l'école secondaire La Courvilloise, au *Championnat du monde scolaire*, en Floride, en février 2022;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jimmy Laprise.**

**Il est résolu :**

- D'accorder une aide financière de 250,00 \$ à Mme Mégane Leclerc, conformément à la *Politique d'aide à la jeunesse*, conditionnellement à la tenue de l'événement;
- D'accorder une aide financière de 250,00 \$ à Mme Rosie Morin, conformément à la *Politique d'aide à la jeunesse*, conditionnellement à la tenue de l'événement;
- De demander à Mme Mégane Leclerc et Mme Rosie Morin de fournir à la ville les résultats du Championnat, après son déroulement en février 2022;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**19. Résolution 314-09-2021**

**Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la communauté**

Considérant que la Ville a reçu une demande d'aide financière provenant de La *Maison des jeunes La Barak* ;

Considérant que la demande d'aide financière vise à organiser, le 29 octobre 2021, la Fête de l'Halloween, incluant un défi évasion mobile et plusieurs autres activités à thématiques d'Halloween, comme un atelier et un concours de décoration de citrouilles, la diffusion de film d'Halloween, la distribution de sacs de friandises et un atelier avec l'organisme communautaire les Matinées Mères-Enfants, qui sera aussi présent pour offrir des contes aux enfants de 8 ans et moins ;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire :

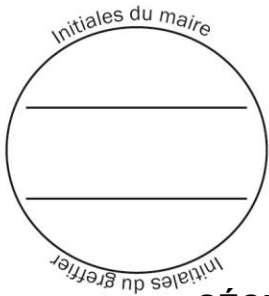
**Sur la proposition de M. le conseiller Francis Côté.**

**Il est résolu :**

- D'accorder une aide financière de 750 \$ à la *Maison des jeunes La Barak*, conformément à la *politique définissant les critères admissibilité du programme d'aide à la jeunesse et à la communauté*;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### 20. Résolution 315-09-2021

N° de résolution ou annotations

#### Modification de l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport et de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant l'entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport et la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, signée en date d'août 2015;

Considérant que les parties ont convenu de modifier l'article 7.2 de ladite entente concernant le mode de facturation pour l'utilisation des ressources humaines :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- De modifier l'article 7.2 de l'*Entente intermunicipale relative à l'établissement d'un plan d'entraide mutuelle pour la protection contre l'incendie de la Municipalité de Lac-Beauport et de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval* pour que les taux horaires des ressources humaines soient fixés dorénavant à 100 % des coûts réels pour les jours réguliers et 150 % pour les jours fériés;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou le directeur du service de la sécurité publique à signer les documents afférents;

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

#### 21. Résolution 316-09-2021

#### Adoption du rapport annuel de l'an 5 – Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier

Considérant les objectifs du Schéma de couverture de risques de la MRC de La Jacques-Cartier;

Considérant que la cinquième année de la mise en œuvre de ce schéma est terminée;

Considérant l'état d'avancement de la réalisation des actions dans le cadre de ce plan de mise en œuvre :

**Sur la proposition de Mme la conseillère Édith Couturier.**

**Il est résolu :**

- Que le conseil municipal adopte le rapport annuel de l'an 5, couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, concernant la mise en œuvre du schéma de couverture de risque;
- De transmettre ce rapport à la MRC de La Jacques-Cartier;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

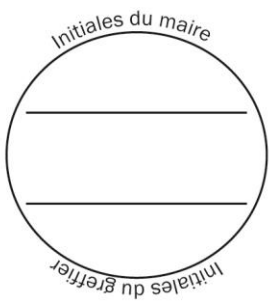
**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### RESSOURCES HUMAINES

#### 22. Résolution 317-09-2021

#### Nomination de M. Marc-Olivier Labrie à titre de préposé à l'inspection, régulier, à temps plein et affectation temporaire au poste de coordonnateur à l'environnement et au développement durable

Considérant la vacance du poste de préposé à l'inspection;



## Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Considérant les besoins du Service de l'aménagement du territoire pour combler le poste;

Considérant les candidatures reçues suivant l'affichage interne du poste;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**

- D'annuler la résolution numéro 292-08-2021;
- De nommer M. Marc-Olivier Labrie, à titre de préposé à l'inspection, régulier, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- Que cette embauche soit assortie d'une période de probation de 1 260 heures effectivement travaillées, conformément aux dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'affecter temporairement M. Marc-Olivier Labrie au poste de coordonnateur en environnement et au développement durable, pour le remplacement d'un congé de maternité, conformément à l'article 19.06 de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser le maire et le directeur général à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M le maire s'est abstenu de voter.  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

### 23. **Résolution 318-09-2021**

**Nomination de M. Mathieu Lavoie à titre de préposé à l'inspection, temporaire, à temps plein**

Considérant l'affectation temporaire du préposé à l'inspection à titre de coordonnateur en environnement et développement durable;

Considérant les besoins du Service de l'aménagement du territoire pour l'embauche d'un préposé à l'inspection, de façon temporaire ;

Considérant la résolution 201-05-2021 procédant à l'embauche de M. Mathieu Lavoie à titre d'aide-préposé aux permis et à l'inspection, pour la période estivale;

Considérant la disponibilité de M. Mathieu Lavoie afin d'occuper le poste de préposé à l'inspection, de façon temporaire;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

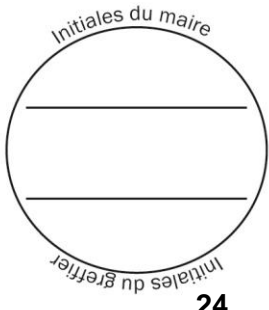
**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Mathieu Lavoie à titre de préposé à l'inspection, temporaire, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**24. Résolution 319-09-2021**

N° de résolution ou annotations

**Nomination de M. Lou-Raphaël Praz à titre de préposé à l'information et aux demandes de permis, temporaire, à temps plein**

Considérant la nomination du préposé à l'information et aux demandes de permis à titre de préposé à l'inspection, régulier;

Considérant les besoins du Service de l'aménagement du territoire pour l'embauche temporaire d'un préposé à l'information et aux demandes de permis;

Considérant la résolution 158-04-2021 procédant à l'embauche de M. Lou-Raphaël Praz à titre d'aide-préposé à l'inspection, pour la période estivale;

Considérant la disponibilité de M. Lou-Raphaël Praz afin d'occuper le poste de préposé à l'information et aux demandes de permis jusqu'au 31 décembre 2021;

Considérant la recommandation favorable du directeur du Service de l'aménagement du territoire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines :

**Sur la proposition de M. le conseiller Jean Giroux.**

**Il est résolu :**

- De nommer M. Lou-Raphaël Praz à titre de préposé à l'information et aux demandes de permis, temporaire, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**Le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**25. Résolution 320-09-2021**

**Nomination de Mme Marie-Ange Castonguay, à titre de coordonnatrice à la programmation, temporaire, à temps plein**

Considérant le congé parental du coordonnateur à la programmation;

Considérant les besoins du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire de combler le poste de coordonnateur à la programmation de façon temporaire;

Considérant la résolution 049-02-2021 procédant à l'embauche de Mme Marie-Ange Castonguay à titre d'adjointe responsable au camp d'été, temporaire;

Considérant la disponibilité de Mme Marie-Ange Castonguay;

Considérant la recommandation favorable de la directrice du Service des loisirs, des sports, de la culture et vie communautaire et de la directrice générale adjointe et responsable des ressources humaines:

**Sur la proposition de M. le conseiller Louis-Georges Thomassin.**

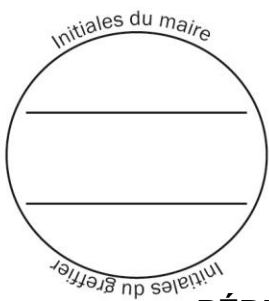
**Il est résolu :**

- De nommer Mme Marie-Ange Castonguay à titre de coordonnatrice à la programmation, temporaire, à temps plein, suivant les dispositions de la convention collective de travail des cols blancs en vigueur;
- D'autoriser le maire, le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer les documents afférents.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de voter  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**





**Procès-verbaux du conseil municipal de la  
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**26. Résolution 321-09-2021**

N° de résolution ou annotations

**Période de questions**

À 19 h 50, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

Les citoyens sont invités à poser leurs questions aux élus.

Étant donné la présence limitée des citoyens à la séance du conseil municipal en raison des mesures de distanciation physique dues à la pandémie de la COVID-19, les citoyens ont pu soumettre leurs questions de façon électronique avant le début de la séance. Ses questions sont lues intégralement à voix haute par la greffière adjointe.

La période de questions s'est terminée à 20 h 03.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

**DISPOSITIONS FINALES**

**27. Résolution 322-09-2021**

**Levée de la séance**

**Sur la proposition de M. le maire Carl Thomassin.**

**Il est résolu de lever la séance à 20 h 04.**

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin et Mme la conseillère Édith Couturier.

**M. le maire s'est abstenu de vote  
Adoptée à l'unanimité des conseillers**

\_\_\_\_\_  
Signature du maire

\_\_\_\_\_  
Signature de la greffière adjointe